

Nom de l'activité :

Théâtre - forum

Objectifs pédagogiques :

- **Savoir réagir face à la violence au quotidien**

Public : **8 – 10 ans**

Effectif : **de 2 à 24**

Durée : **60 à 90 min**

Lieu : **Intérieur**

Objectif : de l'activité :

Analyser des situations pour lutter contre les violences puis proposer des réactions adaptées

Matériel :

- La liste des situations

Préambule :

Cette activité fait suite à l'activité « La chasse aux maux », durant laquelle les enfants ont identifié et poser des mots sur les différentes formes de violence.

Lors de cette seconde activité, l'animateur (trice) sélectionne des situations faisant référence à une violence spécifique. Les notions abordées précédemment sont donc réutilisées.

Déroulement

- Dans un premier temps, l'animateur (trice) présente aux enfants des situations. Pour chaque situation, ils analysent, commentent, échangent. Ils s'interrogent sur les conséquences des différentes réactions possibles.
- Dans un second temps, l'animateur (trice) prend le rôle de l'interlocuteur désigné dans la situation. Il invite un enfant à s'adresser à lui afin de résoudre la situation de violence.
- Dans un dernier temps, il/elle demande à l'enfant pourquoi il a choisi ce discours, cette attitude. Puis invite les autres enfants à réagir. Il/elle sera vigilant au vocabulaire employé, aux éléments pouvant favoriser l'escalade de la violence.

Conseils :

- Utiliser des prénoms qui ne sont pas portés par les enfants afin de ne pas blesser, stigmatiser ...

Vigilance :

- L'animateur (trice) veille à ne pas endosser un rôle caricatural et à ne pas favoriser des situations d'échec par des attitudes et/ou réponses inadaptées, destabilisantes, bloquantes, ...

Pour les mises en scène, l'animateur (trice) et les enfants peuvent endosser différents rôles. Vous trouverez différentes propositions. Vous pouvez également demander aux enfants de faire des propositions.

- **VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES DU « BOUC ÉMISSAIRE »**

Au sein d'un groupe à l'école, Jean-Louis, 10 ans, est le « bouc émissaire » : Il a quelques rondeurs, quelques boutons.

Il y a beaucoup de moqueries à son égard, de surnoms et une nouvelle expression « Fais pas ton Jean-Louis ! »...

Malgré tous ces comportements, il reste avec ce groupe car il n'a pas d'autres amis et il ne sait pas quoi faire.

- **Est-ce de la violence ? Laquelle ?**
- **Comment la faire cesser ?**

Pistes de sujets à aborder :

Besoin d'être dans un groupe d'appartenance ; surnoms ; insultes banalisées : « c'est pour rire » ; perte de confiance ; ne pas se rendre compte que l'on blesse la personne, ...

Réactions possibles :

Quitter le groupe et chercher d'autres amis ; en parler à un adulte ; prendre de l'assurance en leur montrant qu'il s'en moque, ...

Mise en scène :

Duo 1 - L'animateur (trice) = Jean-Louis / Un enfant = un autre copain

Duo 2 - L'animateur (trice) = un adulte (professeur – animateur) / Un enfant = Jean-Louis

- **RACKET**

Christine a 9 ans et est une fille plutôt timide qui fait très attention à ses affaires pour ne pas les abîmer. Elle adore le foot et fait partie d'une équipe.

Mais dans cette équipe, il y a 3 filles qui la forcent à lui donner son goûter, ou ses pinces à cheveux et même, la dernière fois, son tee-shirt. Elle ne dit rien à ses parents car elle a peur et elle ne veut pas que ses parents lui fassent arrêter le foot.

- **Est-ce de la violence ? Laquelle ?**
- **Comment la faire cesser ?**

Pistes de sujets à aborder :

Besoin normal de vouloir faire une activité ; définition du racket; crainte ; droit de posséder ...

Réactions possibles :

Ne rien prendre de précieux ; cesser de jouer dans l'équipe ; en parler à un adulte ; s'affirmer et dire NON !, ...

Mise en scène :

Duo 1 - L'animateur (trice) = une joueuse / Un enfant = Christine

Duo 2 - L'animateur (trice) = un adulte (professeur – animateur – parent) / Un enfant = Christine

- **ATTOUchement**

Christine a 10 ans et demi et est une fille plutôt jolie. Comme beaucoup de filles, elle débute sa puberté. Lorsqu'elle se trouve avec ses copines à l'accueil de loisirs, un groupe de garçons essaie de leur toucher les fesses, de toucher leur poitrine pour sentir si elle pousse, ...

Les filles sont très mal à l'aise. Elles ont de moins en moins envie de jouer avec les garçons. Désormais elles s'isolent dans un coin. Les garçons trouvent cela très drôle, mais elles, pas du tout.

- **Est-ce de la violence ou du jeu ? Si oui, laquelle ?**
- **Comment la faire cesser ?**

Pistes de sujets à aborder :

Transformation du corps normal en puberté ; respect / intégrité du corps ; curiosité malsaine ; isolement, acceptation ...

Réactions possibles :

Faire front contre eux ; en parler à un adulte ; ne pas banaliser les gestes (ce n'est pas grave), ...

Mise en scène :

Duo 1 - L'animateur (trice) = un garçon / Un enfant = Christine

Duo 2 - L'animateur (trice) = un adulte (professeur – animateur - parent) / Un enfant = Christine

- **VIOLENCES PHYSIQUES**

Jean-Louis, 8 ans, vient d'arriver dans un nouveau quartier.

Systématiquement, dès qu'il va jouer au parc en face de chez lui avec son nouveau voisin, des garçons âgés de 12-14 ans, le font tomber, lui mettent des gifles, le pincement très fort. Cela les fait rire.

Jean-Louis a des bleus et dit à ses parents qu'il se fait mal tout seul.

Son copain lui dit ne rien faire car cela va leur passer : Ils font cela avec tous les nouveaux.

Mais Jean-Louis a désormais tout le temps peur et a très mal. Parfois, il ne peut même plus plier le genou. Il a pris la décision de ne plus aller jouer dans le parc et reste enfermé chez lui.

- **Est-ce de la violence ou du jeu ? Si oui, laquelle ?**
- **Comment la faire cesser ?**

Pistes de sujets à aborder :

Violences banalisées : « c'est pour rire » ; qu'est-ce que l'humour ? ; sentiment de supériorité ; peur qui s'installe ; agression physique ; douleur physique, ...

Réactions possibles :

Prendre de l'assurance en leur montrant qu'il n'a pas peur d'eux ; se déplacer à plusieurs ; changer d'endroit ; en parler à ses parents, un adulte ...

Mise en scène :

Duo 1 - L'animateur (trice) = un garçon / Un enfant = Jean-Louis

Duo 2 - L'animateur (trice) = un parent / Un enfant = Jean-Louis

• HUMILIATION

Cette année, les parents de Jean-Louis peuvent l'inscrire à l'accueil de loisirs. Jean-Louis est super content car l'an dernier, ce n'était pas possible : il n'y avait pas assez d'argent à la maison.

Il n'a pas de vêtements de marque, pas de jouets à la mode mais il est très apprécié par ses copains car il est très sympa, toujours de bonne humeur. De plus, il est toujours présent quand ses copains ont besoin d'aide ...

Toutefois, il y a une animatrice qui lui fait toujours de mauvaises réflexions devant les autres du genre : « tu ne seras jamais courir comme les autres, tes baskets sont toutes pourries ; avec tes fringues ringardes, tu risques pas de plaire aux filles ». Alors, oui, elle dit toujours cela en rigolant mais cela blesse Jean-Louis.

Et puis il se rend bien compte que l'animatrice ne veut jamais le prendre dans son groupe. Souvent, il a les larmes aux yeux et ne dit rien.

- **Est-ce de la violence ? Si oui, laquelle ?**
- **Comment la faire cesser ?**

Pistes de sujets à aborder :

Humiliation ; tristesse ; rapport à l'argent : beau-riche / moche-pauvre ; discrimination ; harcèlement ; animatrice pas professionnelle ; inconscience de blesser ; ...

Réactions possibles :

Se rebeller ; dire à l'animatrice que ses paroles font mal ; en parler à un adulte ; s'opposer collectivement ...

Mise en scène :

Duo 1 - L'animateur (trice) = l'animatrice / Un enfant = Jean-Louis

Duo 2 - L'animateur (trice) = l'animatrice / Un enfant = un copain ou une copine de Jean-Louis

Pour conclure, l'animateur ancre les messages suivants en étant clair et synthétique ; L'objectif est de mettre en avant :

- **La lutte contre la banalisation de la violence**
- **Le droit à la protection pour les victimes.**



Informations complémentaires : Les sanctions

• COUPS ET BLESSURES

Les coups et blessures **sont sanctionnés selon la gravité** des blessures infligées à la victime. Les **violences psychologiques** sont également sanctionnées.

Vérifié le 11 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

Domage subi par la victime	Peine encourue
Aucune lésion ou blessure	750 € d'amende
Incapacité totale de travail (ITT) d'une durée inférieure ou égale à 8 jours	1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive)
ITT de plus de 8 jours	3 ans de prison et 45 000 € d'amende
Mutilation ou infirmité permanente	10 ans de prison et 150 000 € d'amende
Mort (sans l'intention de la donner de la part de l'auteur)	15 ans de prison
Meurtre (avec intention de tuer de la part de l'auteur)	30 ans de prison

Circonstances aggravantes :

- Motif raciste ou homophobe
- Violences conjugales
- Victime âgée de moins 15 ans
- Victime vulnérable (// âge ou santé)
- Violences avec arme
- Violences commises dans une structure scolaire
- Violences contre un policier, un gendarme
- Violences commises en groupe

• LES INJURES

L'injure publique est une injure pouvant être entendue ou lue par un public.

Vérifié le 01 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

- Injure publique - amende pouvant atteindre **12 000 €**
- Injure publique (Injure raciste, sexiste, homophobe, handiphobe) - peine encourue : 1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
- Injure non-publique - contravention de **38 € max** , lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation
- Injure non-publique (Injure raciste, sexiste, homophobe, handiphobe) - contravention pouvant atteindre **1 500 € max**.

LES MENACES

Version en vigueur au 15 janvier 2021- Source : Légifrance.fr

- De violences légères : Amende max de **450 €** (art R 623-1 du CP)
- De mort ou de crime ou délit : **6 mois de prison et 7 500 € d'amende**,

Circonstances aggravantes (caractère racial ou discriminatoire) : **5 ans de prison et 75 000 € d'amende** (art 222-17, 222-18-1 du C.P)

- Sous condition de mort ou de crime ou délit : **3 ans de prison et 45 000 € d'amende**,

Circonstances aggravantes (caractère racial ou discriminatoire) : **7 ans de prison et 100 000 € d'amende** (art 222-18, 222-18-1 du C.P).

- Menaces et intimidations visant une victime : 3 ans de prison et 45 000 € d'amende (art 434-5 du CP).

Les amendes et peines relèvent du code pénal.

LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Vérfié le 1^{er} janvier 2020- Source : service.public.fr

- La sanction varie selon l'âge de l'agresseur, de la victime, de sa vulnérabilité, par internet,
- Les coupables âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes.
- Les coupables âgés de moins de 13 ans subiront des dispositifs aménagés.
- Dans tous les cas, les responsables légaux (souvent les parents) devront payer les amendes, les dégâts.

Les sanctions scolaires ont une vocation éducative.

C'est pourquoi les mesures de responsabilisation des élèves peuvent être prononcées en alternative aux exclusions temporaires. Si le harcèlement n'est pas pris en charge par l'école, les parents peuvent se tourner vers la médiatrice de l'éducation nationale.

Les sanctions disciplinaires peuvent être, dans le cadre scolaire :

- L'avertissement, le blâme.
- La mesure de responsabilisation. L'objectif est de responsabiliser les élèves sur les conséquences de leurs actes, en les faisant participer à des activités de solidarité, culturelles ...
- L'exclusion temporaire de la classe, de l'établissement, ou l'exclusion définitive.

Si la réponse apportée n'est toujours pas satisfaisante ou si les faits sont très graves, déposer plainte est possible lorsque le mineur est accompagné d'un parent.

Des circonstances aggravantes existent :

- si la victime a moins de 15 ans
- ou si le harcèlement a été commis sur une victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur
- ou si le harcèlement a entraîné une incapacité totale de travail (jours d'école manqués) de plus de 8 jours,
- ou si le harcèlement a été commis via internet.

Auteur mineur

Sanction	Sans circonstance aggravante	Avec 1 circonstance aggravante	Avec 2 circonstances aggravantes ou plus
Peine de prison	6 mois	1 an	18 mois
Amende	7 500 €	7 500 €	7 500 €

Auteur majeur

Sanction	Sans circonstance aggravante	Avec 1 circonstance aggravante	Avec 2 circonstances aggravantes ou plus
Peine de prison	1 an	2 ans	3 ans
Amende	15 000 €	30 000 €	45 000 €